

RAPPORT FINAL

De la consultation publique LES ÉCHANGES PARC-PINS

Direction de l'aménagement urbain,
des services aux entreprises et
des affaires publiques

11 mars 2008

LES ÉCHANGES PARC-PINS



Ensemble **pour la** touche finale

Tables des matières

1. Le mandat	1
2. Un objectif de consultation	2
3. La démarche	3
4. Les résultats	5
5. Les recommandations	7



L'ANCIEN ÉCHANGEUR
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE, VILLE DE MONTRÉAL, ANNÉE INCONNUE.

Les annexes

Annexe A

Les contenus du Grand Échange

- A.1) la page d'accueil du site Internet et les 153 points de vue
- A.2) les hypothèses de vocation
- A.3) les critères d'évaluation
- A.4) le document et les panneaux de contenu

Annexe B

Les résultats du Grand Échange – Rapport des Consultants D.P.R.M.

Introduction

Phase 1. Résultats de l'évaluation des hypothèses

Phase 2. Résultats de l'évaluation des recommandations

- B.1) l'ordre du jour du 24 novembre
- B.2) les résultats par profil
- B.3) les recommandations des participants

REVUE DE PRESSE – Les principaux articles



LA NOUVELLE INTERSECTION

PHOTOMONTAGE, DIVISION DES PONTS ET TUNNELS, 2007.

1. Le mandat

Le démantèlement de l'échangeur autoroutier et la construction de la nouvelle intersection, ayant reçu en 2006 un prix Orange par le jury de Sauvons Montréal dans la catégorie Aménagement et urbanisme, ont permis de libérer des terrains situés à l'intersection des avenues du Parc et des Pins.

Les terrains situés au nord de l'avenue des Pins sont respectivement intégrés aux aménagements du parc du Mont-Royal et à ceux du parc Jeanne-Mance, dont le Plan directeur est actuellement en révision.

Dans un contexte d'intérêts multiples et divers, tant en provenance des communautés voisines que du Grand Montréal, la Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des affaires publiques de l'arrondissement a reçu le mandat de mener une consultation publique sur la vocation à donner aux terrains municipaux situés au sud de l'avenue des Pins, de part et d'autre de l'avenue du Parc.

Ces terrains font partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et présentent de grands potentiels d'aménagement. Afin de planifier leur réaménagement en accord avec la valeur symbolique de ce lieu patrimonial, la nouvelle intersection a été identifiée au Plan d'urbanisme adopté en 2005 pour en faire une planification détaillée.



L'ENVIRONNEMENT DES TERRAINS VISÉS – LA MONTAGNE
ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, 2007

2. Un objectif de consultation

Compte tenu de leur emplacement exceptionnel au sein de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et à proximité d'institutions centenaires et du centre économique et culturel de Montréal, l'arrondissement souhaitait tenir une consultation publique d'envergure montréalaise avec pour objectif de :

- Favoriser l'expression de tous les points de vue ainsi que l'échange des idées entre les participants qui joueront un rôle actif tout au long de la démarche.

Pour y arriver, l'arrondissement s'est adjoint les services de Consultants DPRM, une firme spécialisée en consultation dont la méthode vise à analyser les perceptions de toutes les parties prenantes et de retenir, pour discussions, les points de divergence afin de favoriser l'échange et la construction de consensus (Rapport DPRM, Annexe B).



L'ENVIRONNEMENT DES TERRAINS VISÉS –
LE CENTRE-VILLE ET L'HÔTEL-DIEU
ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, 2007

3. La démarche

Au moment d'octroyer le contrat de consultation à la séance du 4 juin 2007, le conseil d'arrondissement ajoutait une condition devant encadrer la démarche de consultation des Échanges Parc-Pins selon laquelle *la vocation des terrains demeurera publique et exclura l'usage habitation*.

La Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des affaires publiques de l'arrondissement a eu recours dans l'élaboration des contenus à l'expertise des services de la Ville — soit le bureau du Mont-Royal, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, le Service des parcs ainsi que la Division des ponts et tunnels — tout au long de la démarche de consultation dont voici les grandes étapes :

Étape 1 : L'Appel à tous –

Du 11 septembre au 9 octobre 2007

Lancé en conférence de presse, l'Appel à tous visait à inviter les montréalais à s'exprimer sur la vocation à donner aux terrains visés, c'est-à-dire les usages qui y seraient autorisés dans le futur.

Pour encourager une participation du Grand Montréal, l'arrondissement a procédé à une importante campagne de sollicitation comprenant des placements publicitaires dans les journaux La Presse, The Gazette et Le Plateau-Ville-Marie ainsi que des envois courriel aux ordres professionnels, aux universités, aux firmes privées ainsi qu'aux organisations montréalaises s'intéressant à l'aménagement de la ville. Au total, un auditoire estimé à 400 000 personnes aurait été rejoint sans compter près de 7000 personnes contactées directement. Aussi, le processus de consultation a su intéresser des journalistes de la presse écrite qui ont suivi le projet tout au long de la démarche et écrit une vingtaine d'articles.

Présentant une formule Web conviviale, l'Appel à tous s'est avéré concluant avec 153 points de vue reçus (Annexe A.1) : tous très variés et représentatifs des préoccupations citoyennes et des enjeux urbains propres au site. Sur le total, environ 7% présente des avis contraires à la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement. Ils sont d'ailleurs identifiés dans le recueil.

Étape 2 : Le dévoilement des contenus –

Le 9 novembre 2007

Rendues disponibles sur Internet 2 semaines avant le Grand Échange pour permettre aux participants de se préparer, les 4 hypothèses de vocation (Annexe A.2) – **Grand parc, Parc de proximité, Construction** (conforme à la résolution du 4 juin) et **Statu quo** – ainsi que la grille d'analyse comportant les 14 critères d'évaluation (Annexe A.3) ont été élaborées par les professionnels de l'arrondissement, avec la participation des services de la Ville, à partir des points de vue reçus. Les hypothèses et les critères intègrent donc les préoccupations citoyennes tant en ce qui concerne les enjeux de qualité de vie du milieu que les questions d'aménagement propres au secteur.

Carrefour du Parc-des Pins: Montréal sollicite l'avis des citoyens pour aménager les terrains vacants

Plus de 150 propositions ont été reçues

Pine-Park at an idea crossroad

Les citoyens veulent un grand parc

EXTRAITS DE GRANDS TITRES DANS LES JOURNAUX,
VOIR LA REVUE DE PRESSE EN ANNEXE



ARRIVÉE DES PARTICIPANTS
JACQUES PHARAND, 2007

Étape 3 : Le Grand Échange – Le 24 novembre 2007

➤ **Déroulement de la journée** (Annexe B.1)
Au total, 120 personnes se sont présentées le 24 novembre au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Salette, située au 3535 de l'avenue du Parc.

La première partie de la journée consistait à évaluer individuellement les 4 hypothèses de vocation à partir d'une grille d'analyse constituée de critères devant être pondérés par les participants (Annexe B, page 6). 103 personnes ont participé à cette première ronde d'évaluation qui a conduit à l'identification des hypothèses soumises aux tables rondes pour bonification.

La deuxième partie de la journée consistait à évaluer individuellement les recommandations de bonification des hypothèses formulées par chacune des tables. Sur la base d'une autre grille d'analyse (Annexe B.3, page 73), cette deuxième ronde d'évaluation a été réalisée par 63 personnes. Lors des deux rondes, les participants avaient à s'identifier à une catégorie de répondants : citoyen, organisation voisine ou montréalaise, spécialiste de l'aménagement ou étudiant.

Tout au long de la journée, des professionnels de la Ville étaient disponibles pour répondre aux questions des participants sur les hypothèses et les critères présentés en début de séance. Aussi, à titre de référence, un document et des panneaux de contenu donnaient de l'information historique et sur les caractéristiques du site (Annexe A.4).



DISCUSSIONS EN TABLE RONDE
JACQUES PHARAND, 2007

4. Les résultats

Présentés plus en détail dans le rapport de DPRM, les résultats des deux rondes d'évaluation ont pu être dévoilés la journée même grâce à la méthode développée par la firme et expliquée à l'annexe B :

➤ Résumé des résultats de la 1^{ère} ronde

Concernant l'évaluation des hypothèses :

- Les hypothèses **Grand Parc** et **Parc de proximité** ont été retenues pour travailler, en deuxième ronde d'évaluation, sur leur bonification.
- Telle que formulée, l'hypothèse de **Construction** n'a pas été considérée acceptable.
- Le rejet de l'hypothèse **Statu quo** est venu confirmer le besoin d'un changement pour les terrains visés.

➤ Résumé des résultats de la 2^e ronde

Concernant l'évaluation des recommandations visant à bonifier les deux hypothèses retenues :

- Le rejet du principe économique, un des trois piliers de base du développement durable.
- Le maintien de l'effet d'ouverture nouvellement créé.
- Le réaménagement des terrains dans une perspective d'ensemble, en tenant compte de leurs caractéristiques différentes.
- L'intégration au quartier Milton Parc.
- L'aménagement selon des technologies écologiques et avec une économie de moyens.
- La culture et l'histoire du lieu intégrées au projet.



TRAITEMENT DES DONNÉES SUR PLACE ET RÉSULTATS LIVRÉS EN DIRECT
JACQUES PHARAND, 2007

➤ Résultats complémentaires obtenus après le 24

En raison d'un temps de traitement des données plus long, la pondération des critères ainsi que les résultats de profil ne pouvaient pas être livrés en direct. Croisés aux résultats de la consultation présentés le jour même, ils produisent des résultats complémentaires au Grand Échange qui apportent un éclairage intéressant. Les voici :

- L'hypothèse de **Construction** a été rejetée en bloc par certains groupes dès la première ronde d'évaluation, sans possibilité d'en faire l'objet de discussions en deuxième ronde (Annexe B, pages 16-17 et Annexe B.2).

En effet, un répondant sur deux, principalement de la catégorie des citoyens ou des organisations voisines, a procédé à une évaluation par disqualification en accordant aux hypothèses de **Construction** et de **Statu quo** la valeur 0 à tous les critères. Un comportement probablement favorisé par la mise en ligne sur Internet de la grille d'analyse deux semaines avant la tenue de la journée de concertation.

Tandis que les spécialistes de l'aménagement et les étudiants, plutôt favorables à l'hypothèse de **Construction**, ont procédé à une évaluation plus nuancée n'ayant pas permis de faire ressortir des opinions significativement contraires à la tendance.

- Les critères sur les enjeux d'aménagement propres au site ont reçu une pondération plus faible, avec une médiane statistique oscillant de 2 à 6, par les citoyens et les organisations voisines, tandis que les spécialistes de l'aménagement et les étudiants accordent une plus grande importance à ces mêmes critères (Annexe B, page 7 et Annexe B.2) :

Critère 3. La participation des aménagements à la vie de quartier

Critère 4. La transition entre la ville et la montagne

Critère 5. Le respect des caractéristiques du site :

formes des terrains, caractère de la rue, bâtiments environnants

Critère 6. La mise en valeur des ensembles patrimoniaux

Critère 7. La meilleure manière de tirer profit de la localisation exceptionnelle du site

Critère 12. La finalisation du projet de reconfiguration de l'intersection

Critère 13. Le développement durable des sites, tant sur les plans sociaux, environnementaux qu'économiques

- Trois participants sur quatre proviennent du quartier (Annexe B, page 5)

Malgré que la démarche a retenu, du début jusqu'à la fin, l'attention de l'ensemble des montréalais notamment dans les grands quotidiens, les participants de la journée de concertation proviennent à 75% dans un rayon de 1 km du site et ce, indépendamment de leur profil : citoyens, organisations voisines, organisations du Grand Montréal, spécialistes de l'aménagement, étudiants.

- Près de 40% moins de participant à la deuxième ronde qu'à la première (Annexe B, page 4)

Une forte proportion de gens présents le 24 novembre n'a pas jugé important de participer à la deuxième ronde d'évaluation qui était davantage axée sur les échanges avec l'organisation de tables rondes que la première, où l'on misait sur une première évaluation individuelle.

5. Les recommandations

CONSIDÉRANT QUE le **mandat** confié à la Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des affaires publiques consistait à consulter la population sur la vocation à donner aux terrains dans le respect de la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 juin 2007 et selon laquelle *la vocation des terrains demeurera publique et exclura l'usage habitation*;

CONSIDÉRANT QUE le consensus de la journée du Grand Échange du 24 novembre 2007 en faveur d'une vocation «parc» s'est établi, tel que présenté dans les pages précédentes, selon une nouvelle **méthode** d'analyse des perceptions développée et mise en œuvre par les Consultants DPRM;

CONSIDÉRANT QUE les terrains sont situés dans l'**arrondissement historique et naturel du Mont-Royal**, ainsi déclaré par le gouvernement du Québec qui a adopté un décret le 9 mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE le **projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal** — élaboré après plus de 2 ans de travaux par la Table de concertation du Mont-Royal formée de représentants des milieux gouvernemental, municipal, institutionnel et associatif — mentionne spécifiquement pour l'intersection des avenues du Parc et des Pins :

- Que malgré la réalisation remarquable du réaménagement de l'intersection, l'interface avec les quartiers adjacents demeure à compléter;
- Que la finalisation du réaménagement de l'intersection est nécessaire à la mise en valeur des patrimoines historique et naturel du mont Royal;



TERRAIN CÔTÉ SUD-OUEST
JACQUES PHARAND ET ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, 2007

CONSIDÉRANT QUE l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du conseil municipal, à sa séance du 28 janvier 2008, de tenir une consultation publique sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal qui culminera par le dépôt de mémoires et l'audition des personnes et organismes le 23 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à titre de **membre de la Table de concertation du Mont-Royal**, partage les objectifs du projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et que d'ici son entrée en vigueur, doit appliquer dans les limites de l'arrondissement historique et naturel un règlement de contrôle intérimaire adopté par le conseil municipal le 25 février 2008;

La Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des affaires publiques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est d'avis que la consultation publique de l'OCPM est une **étape essentielle** et recommande au conseil d'arrondissement :

- De recevoir au conseil d'arrondissement du 7 avril 2008 le rapport des Échanges Parc-Pins pour rendre les résultats publics;
- De déposer à l'OCPM le rapport des Échanges Parc-Pins dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal qui se terminera le 18 avril 2008;
- D'attendre les résultats de la consultation de l'OCPM avant d'entamer des mesures;
- D'entreprendre un processus de planification et d'adapter la réglementation d'urbanisme en tenant compte des résultats des consultations publiques des Échanges Parc-Pins et de l'OCPM.



TERRAIN CÔTÉ SUD-EST
JACQUES PHARAND ET ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, 2007

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 

ville.montreal.qc.ca/plateau

Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises
et des affaires publiques
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6